

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2015

Le conseil municipal, convoqué le 10 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire en date du **15 décembre 2015 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Frédérique EBY, *adjoints*, Régine BADELET, Angélique LIDY, Céline STEVANOVIC, Régis BRAND, Serge STIMPFLING, Arnaud STOESSEL et Juan Carlos RODRIGUEZ, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Roland RICH, Isabelle REICHLIN et Florence LAVault qui donne procuration à Serge STIMPFLING.

Angélique LIDY arrive à 20h15.

Absent : Joël KLEIBER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter un point, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Nomination des agents recenseurs et rémunération.
4. Taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade.
5. Programme d'action pour l'année 2016 – ONF.
6. Etude thermique.
7. Compte rendu des commissions communales.
8. Compte rendu des commissions intercommunales.
9. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Des explications supplémentaires sont demandées par rapport au point 4, relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes d'ALTKIRCH.

3) Nomination des agents recenseurs et rémunération

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- **de charger** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,
- **de créer** deux postes occasionnels d'agents recenseurs,
- **de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :**
 - 4,10 € brut par formulaire « feuille de logement »
 - 50,00 € par séance de formationles crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016, au chapitre 012.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Nomination des agents recenseurs

Après délibération, à l'unanimité des conseillers présents, sont nommées Evelyne BRAND et Isabelle PONS en qualité d'agents recenseurs.

4) Taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ou de l'établissement public ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 23 / 11 / 2015 portant l'enregistrement n° AVT F2007.123

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Ces taux sont applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	GRADE D'AVANCEMENT	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière administratif			
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif 1ère classe	100%
		Adjoint administratif principal 2ème classe	100%
		Adjoint administratif principal 1ère classe	100%
Rédacteur	B	Rédacteur	100%
		Rédacteur principale 2ème classe	100%
		Rédacteur principale 1ère classe	100%
Filière technique			
Adjoint technique	C	Adjoint technique territorial de 1ère classe	100%
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100%
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100%
Filière animation			
Adjoint territorial d'animation	C	Adjoint d'animation 1ère classe	100%
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
		Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%

Filière sanitaire et social			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	100%
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	100%

5) Programme d'action pour l'année 2016 - ONF

Monsieur le maire présente aux conseillers le programme d'action 2016 pour l'ONF. Après délibération, celui-ci est approuvé par l'unanimité des conseillers présents.

6) Etude thermique

Lors de l'élaboration du budget primitif 2015, il a été décidé de réaliser une étude thermique de l'école et de la salle polyvalente.

Suite aux différents devis reçus, c'est l'entreprise Imaée qui a été retenue.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de faire réaliser cette étude en 2016. Les crédits prévus en 2015 feront l'objet de crédits de report en 2016.

7) Compte rendu des commissions communales

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY fait le bilan de l'anniversaire de la commémoration de l'évacuation d'ASPACH, qui s'est déroulé ce week-end. Celui-ci est positif, des informations complémentaires ont été recueillies.

Elle rappelle la date du repas des aînés, le 10 janvier prochain ; les invitations seront distribuées prochainement par le CCAS.

Une, voire deux boîtes à livres seront installées en début d'année.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY informe les membres du conseil qu'une réunion aura lieu le 15 janvier prochain à la mairie, avec la section astronomie de l'ASCLA, afin de travailler sur le projet du sentier des planètes.

La salle polyvalente a d'ores et déjà été réservée les 23 et 24 avril 2016 pour la journée commune nature.

Commission technique : Dominique STOESSEL fait savoir aux conseillers que les travaux de la rue de Walheim, qui ont déjà commencé avec un mois de retard, sont stoppés au moins jusqu'à fin janvier, dans l'attente de la décision d'attribution de la subvention de 40% par le syndicat d'électricité du Haut-Rhin. Une dizaine de communes sont dans la même situation.

Les représentants d'ERDF et du syndicat l'électricité doivent se réunir courant janvier pour statuer sur ces dossiers.

Si la commune décide de faire les travaux sans attendre l'octroi de la subvention, nous ne serions plus dans le cadre d'un article 8 mais dans celui d'une modification de réseau : dans ce cas, la mairie ne pourrait plus être maître d'ouvrage.

Il faut rendre la rue carrossable pour les fêtes, une réunion sera organisée vendredi.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que la lettre intermédiaire a été distribuée la semaine dernière ; dans le prochain Tout Aspach (février 2016), le dossier sera consacré à la commémoration. Il fait aussi savoir que les aspachois qui ont communiqué leur numéro de téléphone portable peuvent désormais être avertis par SMS si besoin (rupture de canalisation, coupure d'électricité, travaux, etc...)

8) Compte rendu des commissions intercommunales

Le Maire informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et en fait le compte-rendu.

SIAEP : Frédérique EBY fait savoir aux conseillers que les usagers verront sur leurs deux factures semestrielles une somme de 5.-€ forfaitaire, correspondant à la participation à la réfection des réseaux d'eau potable. Cette compétence pourra incomber aux instances intercommunales, mais pas pour les communes faisant partie du SIAEP de Heimsbrunn et environs.

GERPLAN et Cadre de vie : Le Maire fait le compte-rendu du comité de pilotage qui s'est réuni et a travaillé sur le projet d'un chemin de découverte ; il a aussi été proposé de créer un chemin reliant Aspach à l'Auberge Sudgauvienne, mais c'est surtout le ban de Carspach qui est concerné (des documents ont été transmis par la Maison de la Nature).

En ce qui concerne le bassin de rétention, il faudra reprendre contact avec la personne ayant établi le diagnostic.

Un nouveau bulletin intercommunal sera proposé, car le prestataire a changé.

Le calendrier du tri 2016 sera distribué prochainement.

Commission environnement : Monsieur le Maire fait savoir qu'une nouvelle façon de collecter les déchets est à l'étude (paiement à la levée ?) ; le quai des déchets verts d'Altkirch a ouvert. La commune est toujours à la recherche d'un lieu pour la benne à déchets verts.

9) Divers

a) liste des DIA

Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des permis de construire et des déclarations préalables en cours et accordés depuis le 10 novembre dernier.

b) Liste des autorisations

Refus pour la SCI des LYS - 9 lots rue des Carrières => risque inondation, pas de respect des 4m par rapport à la berge, frais d'électricité à supporter par la Commune, rétrocession de la rue prévue à la Commune)

Ce jour : dépôt d'une demande pour un garage + bureau – maison de l'ancien Crédit Mutuel

c) Lettre du Cercle Sainte Cécile :

- ❖ invitation du CM à la veillée de Noël du 22/12 à 20h à l'Eglise ST MORAND (chants et verre de l'amitié)
- ❖ lettre de remerciements pour la subvention accordée par la Commune qui a permis de faire face en plus à des frais imprévus sur les travaux.

d) Aménagement de l'accueil au public + aménagement d'un poste de travail

Le Maire présente un devis en séance avec deux agencements possibles pour la partie SECRETARIAT / ACCUEIL AU PUBLIC

- ❖ aménagement de poste de Karen LAMBOLEZ nécessaire dû à un avis médical
- ❖ le Maire propose d'en profiter pour réaménager l'accueil en général
- ❖ le Maire doit représenter le projet au CM avec le détail entre l'aménagement obligatoire par avis médical et la partie en sus pour améliorer l'accueil du public.

TOUR DE TABLE

- Question posée sur les nouveaux horaires de la Mairie déjà envisagés : Monsieur le Maire précise que les horaires d'accueil du public pour ces congés de Noël 2015 sont plus larges et que les nouveaux horaires d'accueil du public sont à venir.
- Question posée sur l'affichage à la Mairie : simple rappel - à traiter dans le projet global d'accueil du public en cours.
- Question posée sur le chauffage de la Salle Polyvalente et de l'Ecole : voir ordre du jour point 6 de ce compte-rendu.
- Monsieur le Maire précise que les nouveaux chemins qui pourraient devenir communaux le long de la déviation comprennent aussi les espaces verts (cf dernier compte-rendu du CM du 10 novembre 2015)
- Madame EBY Frédérique, Adjointe, demande un huis-clos : le Conseil continue sans public.

(...)

Monsieur le Maire propose, pour améliorer la communication interne sur les dossiers / projets en cours de fixer un mardi par mois (vers 20h) pour des réunions entre conseillers municipaux et adjoints. Tous les sujets concernant notre village pourront être abordés ensemble, hors du cadre d'un Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h37